

HONORAIRES DE LOCATION

Il est convenu que depuis le 15 Septembre 2014, la loi ALUR entre en application concernant les honoraires de location pour les locaux d'habitation (décret n° 2014-890 du 01/08/2014).

- Honoraires de location pour les locaux d'habitation soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 Juillet 1989.

Honoraires d'entremise et de négociation (charge exclusive bailleur) : OFFERTS

LOCATION SIMPLE	Propriétaire	Locataire
* Visite du bien	- Jusqu'à 100 m ² : 6 €/m²	- Jusqu'à 100 m ² : 6 €/m²
* Constitution du dossier	- Plus de 100 m ² : 5 €/m²	- Plus de 100 m ² : 5 €/m²
* Rédaction du bail		
* Etat des lieux	2 €/m²	2 €/m²

- Garages, parking, caves, boxes

	Propriétaire	Locataire
Honoraires location et rédaction d'acte	1 mois de loyer	1 mois de loyer

- Honoraires de location des locaux commerciaux et professionnels

	Propriétaire	Locataire
Honoraires location et rédaction d'acte	10 % HT sur le loyer annuel HT et HC	10 % HT sur le loyer annuel HT et HC